

LE 3^e OEIL

" L'organe de l'Obscène qui Rampa "

ASSOCIATION ETUDIANTE DU CEGEP SAINT-LAURENT

Volume 3 no23

Date: MERCREDI LE 5 OCTOBRE 1977

ASSEMBLEE GENERALE DES ETUDIANTS:

JEUDI LE 6 OCTOBRE 1977 A LA SALLE EMILE LEGAULT A MIDI:

ORDRE DU JOUR:

AMENDEMENTS A LA CHARTE

(Poursuite de l'assemblée générale du jeudi 29 septembre 1977)

LA PEDAGOGIE:

PHILO 101--André-Moisan-Plante:

Les étudiants du groupe 18 (lundi) peuvent venir chercher le livre qu'ils ont commandé au B-138 jeudi entre 11h30 et 13h00, et vendredi entre 4h et 4h30.

PHYSIQUE 111 Appoint : Prof Chantal Mallen:

Des problèmes de révision des "erreurs" sont disponibles au bureau C-134.

BIO 901--Interprétation de la nature:

Visite au Mont St-Hilaire les 5,6 et 7 octobre, départ à 7h00 en face du collège. Apportez de quoi écrire.

LES SERVICES:

SPORT: HAND BALL FEMININ:

C'est aujourd'hui le 5 Octobre à 8h au grand gymnase que débutera la saison pour l'équipe de hand ball féminin. Les patriotes de Saint-Laurent affronteront alors le Cegep de Bois de boulogne. C'est un rendez-vous à ne pas manquer. On compte sur votre participation pour venir nous encourager!!!

LIGUE DE QUILLES:

Les étudiants intéressés à participer à une ligue de quilles n'ont qu'à se présenter jeudi le 6 Octobre à la salle de quilles du pavillon des sports. Nous aurons tous les renseignements sur place.

EQUIPE CIVILE:

Tous les garçons intéressés à faire partie d'une équipe civile "Senior B" sont invités à s'inscrire au service des sports, D-103 jusqu'à vendredi le 7 Octobre.

CLUB PLEIN AIR:

Sortie d'escalade lundi le 10 Octobre 1977 à Val David au coût de \$4. Départ du pavillon des sports à 8hAM.

Vous avez jusqu'à vendredi 7 Octobre pour vous inscrire chez Suzanne au local D-103. Le \$4 est payable lors de votre inscription.

GROUPE DE METHODOLOGIE DE TRAVAIL INTELLECTUEL:

Il y aura une réunion du groupe de méthodologie de travail intellectuel, jeudi le 6 Octobre au local A-228.

LES ORGANISMES:

CAFE COOP:

Enfin! le café-coop vous présente un premier spectacle, mardi prochain. Une fille de la place vient vous offrir quelques-unes de ses "tounes" de 12h00 à 13h30. On vous attend!

GROUPE LITTERAIRE:

Toutes les personnes qui se sont manifestées à la suite de notre invitation "à écrire" sont conviées à une rencontre MERCREDI le 5 OCTOBRE A MIDI au B-13. Nous y jetterons les bases d'un groupe littéraire. Nous y jaserons de littérature, d'écriture, de parlure et de température.

L'ETUDIANT ET L'AIDE FINANCIERE DU GOUVERNEMENT: (2e partie)

Cet article fait suite à un premier paru lundi le 3 octobre. Le premier article, traitait, en particulier, des différents groupes de candidats définis par le Service de prêts et bourses, afin que celui-ci puisse établir les dépenses admises pour l'étudiant selon ses statuts de dépendance et de résidence. L'article traitait aussi des conditions de base pour être éligible au régime de prêts et bourses du gouvernement. Pour faire suite à cela, il sera donc question de l'établissement du montant des dépenses admises pour l'étudiant, de la contribution de l'étudiant et de ses parents.

Un troisième article fera suite à celui-ci et traitera de la contribution du gouvernement.

ETABLISSEMENT DU MONTANT DES DEPENSES ADMISES :

Quand on parle de dépenses admises, on parle en fait des déboursés normaux que doit faire l'étudiant pour assurer sa subsistance et pour payer ses frais scolaires. Les frais scolaires comprennent les frais obligatoires de scolarité et d'inscription ainsi que tous les déboursés normalement encourus pour l'achat de livres et de matériaux scolaires. Les frais de subsistance comprennent les frais de nourriture et de logement ainsi que les dépenses personnelles de l'étudiant. Pour le candidat résidant, le coût de cinq repas pris à l'extérieur du foyer est considéré dans son budget. L'étudiant résidant au foyer familial n'a donc pas à déboursier aucun montant pour le gîte et la nourriture puisque ces frais sont assumés par ses parents. Les dépenses personnelles de l'étudiant comprennent les frais de vêtement, de loisirs, d'achats d'articles personnels, etc... et une enquête a révélé que ces frais varient selon le niveau d'étude de l'étudiant. Ainsi, pour un étudiant de niveau collégial, les frais de subsistance admis sont de \$20.80 par semaine, s'il est résidant et devant prendre 5 repas en dehors du foyer. Pour l'étudiant de niveau universitaire, ces frais sont de \$ 23.75 par semaine.

Si l'étudiant est considéré comme non-résidant le coût du logement et de 21 repas par semaine entre donc en considération dans l'établissement de ses dépenses admises, en plus de ses dépenses personnelles. Le Service de prêts et bourses considère donc qu'un étudiant de niveau collégial a des frais hebdomadaire de subsistance s'élevant à \$61.80 (soit \$247.20 par mois). Pour un étudiant de niveau universitaire ce montant s'élève à \$64.75 par semaine. Dans l'établissement du montant des dépenses admises, les frais de transport sont aussi pris en considération.

Pour l'étudiant résidant, ils varient selon le lieu de la résidence et les distances qu'il doit parcourir. Si l'étudiant peut utiliser le transport en commun, les frais de transport seront limités au coût du transport en commun pour 5 voyages aller-retour par semaine.

CONTRIBUTION DE L'ETUDIANT

" Tout étudiant de niveau collégial ou universitaire est appelé à participer lui-même au financement de ses études. Il s'agit d'un principe de responsabilité, reconnu par les divers secteurs de la société et confirmé par le fait que des moyens considérables sont mis en oeuvre pour fournir à l'étudiant l'occasion de gagner un salaire d'été lui permettant de payer ses études." (*)
Donc, l'étudiant doit contribuer au financement de ses études, qu'il travaille ou non.

Le calcul de la contribution minimale se fait de la façon suivante. Le service de prêts-bourses détermine le nombre précis de semaines que l'étudiant avait à sa disposition pour travailler. De ce nombre, 3 semaines sont soustraites pour permettre à l'étudiant de prendre du repos. Par exemple si un étudiant disposait de 12 semaines pour travailler durant l'été, le service de prêts-bourses considérera que le revenu minimum de l'étudiant sera basé sur 9 semaines de travail au salaire minimum en vigueur au Québec.

Dans le cas où l'étudiant a gagné moins que le revenu minimum qui lui était possible de gagner, la contribution exigée de sa part sera ses revenus réels plus 50o/o du manque à gagner (différence entre les revenus minimum et les revenus réels).

Par exemple si vous disposiez de 10 semaines pour travailler (en excluant les vacances), et que le revenu minimum de ces 10 semaines soit de \$1000.00, (revenu fictif) et que par contre vous n'avez gagné que \$500.00, alors votre contribution minimale sera de \$500.00 plus 50o/o du manque à gagner (\$250.00). Donc on exigera de vous une contribution minimale de \$750.00

Dans le cas où l'étudiant a eu des gains réels supérieurs au revenu minimum, 50o/o des gains excédant le revenu minimum sera ajouté au revenu minimum pour établir sa contribution minimale. Revenons au dernier exemple où le revenu minimum était fixé à \$1000.00 pour 10 semaines de travail (vacances exclues). Si vous avez gagné \$1500.00, alors votre contribution sera de \$1000 (revenu minimum) plus 50o/o des gains excédants (50o/o de \$500 dollars, soit \$250.00), donc votre contribution minimale sera de \$1250.

CONTRIBUTION DES PARENTS:

Pour ce qui est de la contribution des parents, je ne tiens pas à développer ce point en profondeur puisque je ne ferais que vous embrouiller avec des détails techniques. Disons seulement que la contribution financière des parents est maintenue pour le calcul de la bourse. La contribution des parents doit leur laisser des revenus suffisants pour assurer le maintien du foyer familial. Le service des prêts-bourses tient donc compte des revenus réellement disponibles après paiement des taxes et impôts, des frais de logement et de nourriture pour les enfants qui demeurent au foyer ainsi que les frais de leur

propre subsistance. Il est à noter que les parents ne sont pas tenus de participer au financement des études de leurs enfants considérés comme indépendants mais s'ils décident de le faire, leur contribution sera considérée lors du calcul de la bourse.

Pour déterminer la contribution des parents, il faut donc établir les revenus des parents, en déduire les exemptions admises, calculer la contribution totale et, enfin, la répartir entre les étudiants dépendants.

La 2e partie se termine donc ici. Une 3e paraîtra prochainement et traitera de la contribution du gouvernement. Elle vous aidera, je l'espère, à synthétiser et à comprendre toutes les notions de base du régime de prêts-bourses.

N.B: Chacun de ces articles n'étant publié qu'une seule fois, je vous conseille de les collectionner pour éviter que vous perdiez le fil du sujet. (Le premier a paru dans le numéro de lundi)

(*): Référence:

Brochure concernant les règles d'attribution des prêts-bourses, du Ministère de l'Éducation du Québec, année 1977-78.

S.D.

BREF COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE D'INFORMATION sur L'ANEQ D'HIER:

Hier à midi et demi (mardi 4-10-77), dans la grande salle, étaient réunis étudiants, gens de l'ANEQ et sandwiches. Il était question des problèmes financiers des étudiants. Pour l'occasion, nous avions le digne honneur de recevoir 3 personnes du conseil central de l'ANEQ (le 3e restant au BIP) qui se promènent au travers du Québec pour faire le tour des institutions. Ils se sont donc mis à parler devant une assemblée en effervescence devant cette pile de statistiques sortant de l'ordinateur de M. Couture (l'homme aux cheveux courts), l'autre étant Monsieur Malette, l'homme aux cheveux longs). Toujours est-il qu'on a appris que 58o/o des étudiants de 1ère année craignent pour le financement de leurs études (sortant des graphiques gouvernementaux)!

On a parlé vite d'un peu de tout sur le financement, le chômage étudiant, les frais de subsistance (le gouvernement semble-t-il, considère qu'un étudiant de niveau collégial coûte moins cher à véfir qu'un étudiant d'université, par exemple), et des prêts-bourses. (L'ANEQ fut fondée en mars 1975 après une lutte de prêts-bourses, et 2 ans après, elle cherche encore un moyen de régler le problème)

Ensuite, Couture nous a parlé de ce que le Conseil Central de l'ANEQ a envisagé de faire sur les prêts-bourses: Elle présentait hier un mémoire au gouvernement du Québec, mémoire en 7 points de principe (dont la base est la reconnaissance de la part du gouvernement du principe des prêts-bourses).

Pour les autres points, on les énumérera pas, parce qu'on s'en souvient pas, mais c'est pas grave, ce sont toutes les revendications de l'ANEQ sur les prêts-bourses) pour que l'ANEQ essaie de s'entendre avec le gouvernement du Parti Québécois là dessus. Mais il ne semble pas s'attendre à une entente, parce que le P.Q. donne notre argent aux multinationales, qu'ils disaient.

Donc il y aura dans la semaine du 23 au 28 octobre une tentative de faire des assemblées générales dans chaque institution pour que les étudiants se donnent un point de vue sur la question. Les mandats obtenus de ces assemblées seront ramenés au Congrès national de l'ANEQ à Trois-Rivières la fin de semaine suivante, où on décidera "qu'est-ce qu'on veut faire pour impressionner le gouvernement sur la question des prêts-bourses. Après ce court-métrage (dans un bruit de rue Ste Catherine à midi) il y eut une très courte période de questions. Les intervenants soulèvent des points importants:

- l'inefficacité des relations entre les services de prêts-bourses du cégep et ceux du gouvernement,
- le peu d'attention que fait l'ANEQ sur le Rapport Nadeau pour les prêts-bourses,
- la curieuse affaire des demandes d'argent au P.Q. alors qu'il tente de réorganiser l'économie pour le bénéfice des compagnies etc...

L'assemblée fut levée, le monde de l'ANEQ est allé manger des sandwiches et du café, et bonsoir, tout le monde va se coucher.

Va donc falloir re-discuter (sérieusement) des positions de l'ANEQ sur la question pour prendre position.

On va y revenir à la fin du mois.

LISTE DES FIGURANTS POUR RADIO-CANADA: (2e partie)

Voici la liste des figurants choisis pour Radio-Canada. Ceux-ci ont été choisis selon le critère "premier arrivé premier servi". Cependant devant le nombre imposant de candidats à la ruée vers l'or, nous avons éliminé les personnes ayant déjà figuré.

11 Octobre, 13:30 à 17h30, 15 personnes:

- Suzanne Comeau
- Denis Richard
- Sylvain Dupuis
- Sylvie Chalifoux
- Denis Sansregret
- Michel Lefebvre
- Frédéric Boivin
- Laurence Davreux
- Pierre Besette
- Sylvie Larose
- Joseph Aura
- Danielle Juteau
- Sylvie de Grobois
- Brigitte Mougeot
- Alain S. Champagne

EN RESERVE:

- Joseph Monier
- Georges Lamothe

15 et 22 Octobre: (à la T.P.), 15 personnes:

- Roseline Veilleux
- Manon Massé
- Marie Caron
- Danielle Paquette
- Marie Josée Godin
- Robert Bérubé
- Pierre Basette
- Luc Boudrias
- Jean Luc Poulin
- Monique Bellemare
- Josée Martin
- Jean Lisette
- Francine Thivierge
- Ginette Gauthier
- Alain Gaudry

EN RESERVE:

- Sylvie Gauthier
- Philippe Tremblay
- François Charette
- Yves Gervais.

GRUPE PHILATELIQUE:

Au A-65 jeudi le 6 Octobre à midi, réunion pour les membres de cette activité. Tous ceux qui n'ont pu assister à la première réunion sont également invités.

LES SERVICES.

LE SERVICE D'INFORMATION SEXUELLE, C'EST TON AFFAIRE!

Si tu veux le prendre en main, si tu veux lui donner un visage et un sens, viens te réunir avec nous. JEUDI LE 6 OCTOBRE A 12:00 heures. Nous verrons ensemble à partager les tâches:

- rédaction d'articles
- préparation d'émissions de radio, de vidéo, de publicité, organisations de rencontres, discussions etc.

C'EST AU B-4 JEUDI A 12:00 HEURES.

Dany, Louise, Nathalie Alain et les autres.

PLACEMENT ETUDIANT:

1: Nous avons des emplois disponibles pour gars et filles. Venez vous inscrire ou nous voir pour un emploi. Voir Johanne au A-225.

2: Avons postes de moniteurs et patrouilleurs de ski de fond (possédant le degré initiateur).

A VOTRE SANTE:

Bonjour tout le monde!

J'ai reçu du Ministère des affaires sociales une brochure intitulée VOTRE PROFIL VIE

Il s'agit d'un questionnaire très simple vous permettant d'évaluer vos habitudes de vie, bonnes ou mauvaises (exercice, nutrition, alcool, drogue, tabac, sécurité etc...)

Ces brochures sont disponibles au local B-33 du service de santé. (salle d'attente)

Venez donc vérifier si vous commencez l'année scolaire du bon pied!

Danièle Amer-Ouali, infirmière.

CLUB DE PHOTO:

Tous les gens intéressés au CLUB DE PHOTO sont conviés à la réunion JEUDI. Vous pouvez y acheter votre carte de membre. Sujet de la semaine: L'AGRANDISSEMENT. Donc à jeudi-midi au local E-14.

Clic...

ANIMATION SPIRITUELLE:

Réunion jeudi-midi au B-36 Bienvenu à tous.